

## Conditions d'admission 2024-2025

### Faculté Polytechnique (FPMs)

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.*

#### Admission candidat hors union européenne

**Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2024-2025 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#).**

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2024-2025.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.

### Critères académiques généraux pour l'admission 2024-2025

#### Pour l'ensemble des candidats

- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets et les dossiers hors délais seront refusés.
- Les frais de dossier doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- L'authenticité des documents fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via l'intérêt formulé par le candidat pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

#### Admission Master de spécialisation

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

## Conditions d'admission 2024-2025

2° d'un grade académique similaire à un grade de master, délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par L'École royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1° et 2° en application du décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions ;

Les conditions complémentaires d'accès visées au littéra 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études. 9 Les arrêtés du Gouvernement visés aux 4° et 5° n'ayant pas encore été pris, pour l'année académique 2021- 2022, les étudiants qui ne sont pas détenteurs d'un des diplômes, certificats ou attestations visés aux 1° et 3° sont tenus de présenter l'examen spécifique visé au 2°. 17

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

### Critères académiques spécifiques pour une admission à la FPMs

#### **Admission Master de spécialisation en gestion totale de la qualité**

*Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux pour les admissions au grade de Bachelier.*

- Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme

## Conditions d'admission 2024-2025

suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays).

- Une moyenne de 13/20, hors travail de fin d'études, stages ou autres activités d'intégration professionnelle ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour les dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission ainsi qu'une note supérieure ou égale à 13/20 pour les travaux personnels (travail de fin d'études, stages ou autres activités d'intégration professionnelle). En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.
- Le jury prend également en compte d'adéquation entre la formation précédente du candidat, son projet professionnel et le Master de Spécialisation en gestion totale de la qualité.
- La dernière année d'étude entamée par l'étudiant doit être une réussite.